

Milieux de travail sécuritaires pour tous

Lutter contre le harcèlement sexuel dans l'industrie minière canadienne



Photo avec l'autorisation d'Agnico Eagle

Qu'est-ce que le projet Milieux de travail sécuritaires pour tous?

Nous avons tous et toutes le droit de travailler dans un environnement sécuritaire, respectueux et accueillant. Néanmoins, le harcèlement sexuel et la violence sont toujours présents dans l'industrie minière. Le projet Milieux de travail sécuritaires pour tous aide les sociétés d'exploitation minière et d'exploration minérale à approfondir leurs connaissances sur le harcèlement sexuel, et à lutter contre celui-ci, en élaborant et en diffusant des ressources de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ) à l'intention des employeurs, des syndicats et des membres du personnel.

Grâce à la collaboration de l'industrie, le projet renforcera la mise en place de mesures stratégiques à l'échelle de l'industrie pour lutter contre le harcèlement sexuel et, par le fait même, favoriser des milieux de travail sécuritaire, respectueux, inclusif et accueillant pour tous et toutes.



Quels sont les objectifs du projet Milieux de travail sécuritaire pour tous?

Le projet Milieux de travail sécuritaires pour tous vise à sensibiliser le harcèlement sexuel, et les droits et responsabilités associés, ainsi de développer la capacité des individus et des organisations à traiter les problèmes liés au harcèlement. Plus précisément, ses objectifs sont les suivants :

1. Aider les sociétés d'exploration et d'exploitation minière à reconnaître les cas de harcèlement sexuel et de violence, à répondre efficacement aux allégations, et à comprendre les exigences prévues par la loi et à s'y conformer.
2. Définir des politiques et des procédures efficaces pour lutter contre le harcèlement et la violence sexuels dans l'industrie minière.
3. Soutenir le changement systémique et organisationnel pour aider à lutter contre le harcèlement et la violence sexuels tout en favorisant l'inclusion et la sécurité dans les mines.
4. Améliorer la compréhension du harcèlement sexuel et de la violence dans le secteur minier afin de déterminer les prochaines étapes en matière de recherche, de mesures, d'engagement stratégique et de partenariats.

Comment les objectifs du projet Milieux de travail sécuritaires pour tous seront-ils atteints?

Les ressources de VII porteront sur les thèmes suivants :

- Harcèlement sexuel et violence
- Réponses tenant compte des traumatismes
- Intersectionnalité
- Comportements genrés
- Diversité des genres
- Cultures masculinisées en milieu de travail
- Milieux de travail respectueux et équitables
- Santé et sécurité au travail (y compris la santé et la sécurité psychologiques)

Les activités du projet comprennent :

- Effectuer des recherches sur les lois, les enquêtes gouvernementales, les codes de conduite existants, les politiques et procédures et les pratiques efficaces en matière de lutte contre le harcèlement sexuel dans les secteurs connexes.
- Nouer et développer des partenariats et promouvoir le dialogue.
- Créer des ressources de VII sur les droits et responsabilités culturellement adaptées et tenant compte des traumatismes pour le personnel, les employeurs, les personnes qui portent plainte et les professionnels des ressources humaines.
- Faire la promotion des documents du projet, de recherche et de sensibilisation.
- Élaborer un mécanisme de renforcement des capacités, comme un réseau ou un groupe de travail.

Avantages du projet Milieux de travail sécuritaires pour tous

Le projet fournira aux sociétés d'exploration minière et d'exploitation minière, aux syndicats et aux membres du personnel un aperçu des cadres législatifs et un rapport qui examine les politiques et procédures efficaces en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et la violence dans l'industrie minière et des secteurs connexes. Il fournira également une analyse des recommandations gouvernementales pertinentes découlant des travaux des commissions et des groupes de travail.

Le projet et les documents définitifs de VII permettront aux employeurs, aux syndicats, au personnel et aux plaignants(es) et témoins potentiels de mieux connaître leurs droits, leurs responsabilités et les mesures de soutien.

Écrivez à inclusion@mihr.ca pour en savoir plus et pour découvrir comment vous pouvez participer au projet Milieux de travail sécuritaires pour tous.

Photo avec l'autorisation de Rio Tinto

À propos du Conseil RHIM

Le Conseil RHIM est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant stimule la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre.



CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'INDUSTRIE MINIERE



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

Canada

Le gouvernement du Canada (Ministère de la Justice) finance cette programme.